

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-223 du 17 octobre 2011 modifiant la décision DG n° 2011-08 du 24 mars 2011 portant nomination au groupe de travail « antiagrégants plaquettaires » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *ETSM1130794S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002 modifiée portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2011-07 du 24 mars 2011 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail « antiagrégants plaquettaires » ;

Vu la décision DG n° 2011-08 du 24 mars 2011 modifiée portant nomination au groupe de travail « antiagrégants plaquettaires » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

M. EMMERICH (Joseph) est nommé membre du groupe de travail « antiagrégants plaquettaires ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 17 octobre 2011.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA